



**COMPTE - RENDU DE LA  
SEANCE DU  
mardi 12 MAI 2015  
à 20h30**

**Membres présents :** ALVERGNAS Jean-Marc, BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, FAURE Ludovic, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, GRAEL Richard, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie

**Membres excusés :** ECLERCY Jean-Paul

**Secrétaire de séance :** FAURE Pierre-Paul

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement au Budget Principal comme suit afin d'être conforme à la législation:

Chapitre 022 article 022 + 15000€

Chapitre 011 article 6411 +12 825.14€

Le conseil accepte à 13 voix pour et 2 abstentions.

**DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il convient d'équilibrer les écritures d'ordre de la manière suivante :

Chapitre 011 article 608 – 1500€

Chapitre 042 article 796 – 1 500€

Chapitre 043 article 608 + 1500€

Chapitre 043 article 796 + 1500€

Le conseil municipal accepte à 13 voix pour et 2 abstentions.

**MODIFICATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS DE LE CCHL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la CCHL souhaite reprendre en compétence le service Transport à la Demande qui auparavant était géré par le conseil départemental

Le conseil accepte à l'unanimité que la CCHL reprenne après délégation la compétence du Transport à la Demande.

**CREATION D'UN POSTE D AGENT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite à la promotion interne d'un agent communal il est nécessaire de supprimer son poste et de créer un poste à son nouveau grade. Le conseil municipal accepte à l'unanimité

**CONTRIBUTIONS AUX CHARGES DU SYDER**

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de la lettre du SYDER, dans laquelle est indiquée la part des charges résiduelles due par la commune de Meys au syndicat pour 2015 soit 16 632.84€

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de fiscaliser les charges du SYDER pour l'année 2015

**SPECTACLE BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la bibliothèque municipale souhaite organiser un spectacle son et lumière le dimanche 27 septembre 2015 en après midi, à la salle polyvalente.

Ce spectacle est financièrement pris en charge par la médiathèque départementale. Il resterait à la charge de la municipalité le transport ainsi que le repas des 2 intervenants. Monsieur le Maire propose également de prendre en charge financièrement le coût d'une option si celle-ci est retenue pour le bon déroulement du spectacle.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**MISE A DISPOSITON DU JARDIN DE LA CURE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec Mr et Mme CHAVASSIEUX dans les mêmes conditions que 2014.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**DEMANDE SUBVENTION AU DEPUTE**

Monsieur le maire demande d'augmenter la subvention pour l'achat des tableaux numériques et ordinateurs portables pour l'école. Pour ce faire il est nécessaire de délibérer. Le conseil municipal accepte à l'unanimité .

**DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que des organismes sollicitent la commune de Meys pour l'obtention de subventions. S'appuyant sur les choix faits en début de mandat, le conseil municipal décide :

- de ne pas accorder de subvention à l'association et vie dance de st martin lestra.

- d'accorder une subvention au comité de la batteuse pour la prise en charge de la moitié du coût du feu d'artifice qui aura lieu cette année, déduction faite de toute autre aide ou subvention obtenue par l'association du comité de la batteuse pour ce spectacle.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- Le Programme d'Intérêt Général (PIG) permet aux particuliers qui ont de la rénovation de leur habitation à faire, de bénéficier d'une subvention sous conditions.

- Le Pizaiolo «LA PIZZANOU » a démarré son activité, il est installé sur le parking des moissons les mardis soirs.

- Le responsable du Comice demande si la commune peut prêter à l'association du Comice le podium pour la soirée du samedi soir lors de l'organisation du comice. Le conseil accepte sous condition : L'association du Comice devra venir chercher le podium et ce sont les agents communaux de Meys Qui le monteront et le démonteront afin de préserver celui-ci.

- L'association Histoire et patrimoine a commencé le nettoyage du jardin du souvenir. Monsieur le Maire demande de terminer et de proposer le contenu des panneaux d'explication.

Philippe GARNIER  
Maire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 30 juin 2015 à 20h30.